Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Protection des renseignements personnels

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A5

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 31 janvier dernier par la députée de Mont-Royal – Outremont, portant sur le rapport intitulé « Mieux protéger les renseignements personnels des jeunes à l'ère numérique » déposé à l'Assemblée nationale.

Mon équipe et moi-même avons pris connaissance du rapport et des enjeux que comporte l'environnement numérique sur les droits fondamentaux des jeunes. Soucieux que leur droit à la vie privée soit respecté, les recommandations formulées par la Commission d'accès à l'information sont actuellement analysées par mon équipe.

Soulignons que ce rapport a été produit à la demande de mon prédécesseur qui souhaitait connaître les mesures supplémentaires pouvant être mises en place afin de protéger davantage les mineurs de moins de 14 ans dans le contexte de l'utilisation commerciale de leurs renseignements personnels.

En terminant, rappelons qu'en septembre 2021, les membres de l'Assemblée nationale ont adopté une importante réforme en matière de protection des renseignements, permettant ainsi au Québec de s'adapter à la réalité numérique du 21e siècle et de redonner confiance aux Québécoises et aux Québécois dans l'utilisation de leurs renseignements personnels.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François Roberge
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Protection des renseignements personnels

875, Grande Allée Est
3e étage, secteur 500, bureau 3.701
Québec (Québec) G1R 4Y8